



2 Contrats temps partiel et RTT

Par **Stefanou**, le **01/09/2014** à **15:59**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement embauché par 2 sociétés ayant le même dirigeant/actionnaire principal.rnrnLors de mon embauche (il y a plus de 2 ans) j'ai signé 2 CDI à temps partiel pour une durée de travail cumulée de 169h/mois, 1 contrat a 134h et l'autre à 35 et pas d'heures supplémentaires rémunéréesrnrnJusqu'à présent je n'ai jamais eu droit aux RTT, est-ce normal dû à la spécificité du cumul des deux contrats ? Ou alors n'y ai-je tout simplement pas le droit ? rnrnN'y a-t-il donc pas ici une volonté de mon employeur a ne pas me rémunérer mes heures en heures supplémentaire ou de m'octroyer des RTT ? Sachant qu'il ne peut pas nier le fait d'etre au courant de mon regime horaire dû a la situation rnrnMerci d'avance

Par **moisse**, le **01/09/2014** à **19:17**

Bonjour,rnPas de RTT.rnLa récupération du temps de travail, comme son nom l'indique, correspond à l'horaire excédentaire à 35h/semaine, heures non payées.rnSi les sociétés sont différentes, vous bénéficiez de 2 contrats de travail à temps partiel indépendants.rnLes heures complémentaires sont bloquées à 10% du temps de base sauf accord contractuel portant cette limite à 30% sans pour autant dépasser l'horaire en vigueur dans l'entreprise.rnVotre patron semble jouer avec les règles, mais attention aux heures complémentaires et à une requalification en contrat à temps plein car il frôle la ligne rouge.